

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**5 OCTOBRE 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 5 octobre 2015 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire  
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1  
Marc Boucher, conseiller au siège # 2  
Germain Émond, conseiller au siège # 3  
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4  
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5

Sont absents : Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux :
  - a. Séance ordinaire du 8 septembre 2015
4. Acceptation des dépenses
5. FAIR 2015 – Rapport de réclamation finale
6. TECQ 2014-2018 – Programmation révisée
7. Règlement d'emprunt # 218 – Annulation du solde résiduaire
8. Cession du lot 51-A-11 par le propriétaire, Canton Taschereau
9. Dérogations mineures – 8 de l'Église, Mont-Louis
10. Stratégie d'eau potable – Bilan 2014
11. Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Subvention de 5000 \$
12. Demande de statu quo relative à la tarification des services des loisirs de Ste-Anne-des-Monts pour les non-résidents
13. Mise à jour du Site Web – Version Joomla 3.4.4
14. Avis de motion – Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre
15. Demandes diverses :
  - a. Fabrique Mont-Louis - Phonethon 4 octobre 2015
  - b. Cours de Zumba – Demande de révision du prix de location / forfait 12 semaines
  - c. Soutien Exploramer
  - d. CDSMML – Affichage pour commerces
16. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
17. Période de questions
18. Levée de la session

**154-10-2015**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mario Lévesque,  
appuyé de Claude Laflamme,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

**155-10-2015**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :  
Séance ordinaire du 8 septembre 2015

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyé de Germain Émond,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

156-10-2015

**ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition Claude Laflamme,  
Appuyée de Mario Lévesque,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	214 438.96 \$
Comptes payés, pour un total général de	24 167.27 \$
Paielements par dépôt direct, pour un total général de	88 361.53 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

157-10-2015

**FAIR VOLET IV – RAPPORT FINAL 2015-2016**

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est admissible à une aide financière dans le cadre du programme FAIR – Volet IV pour réaliser des travaux d'entretien, développement d'infrastructures de surfaces liés aux secteurs récréotouristiques et de loisirs ;

Considérant que les travaux se sont déroulés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 5 septembre 2015 et ont permis l'embauche d'un journalier-manoœuvre.

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée de Mario Lévesque,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité approuve le rapport financier des travaux 2015-2016 pour une somme totale de 11 184.36 \$

Proposition adoptée.

158-10-2015

**TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION RÉVISÉE**

Considérant que dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, il est requis de présenter une programmation de travaux révisée au 30 septembre de chaque année ;

Sur proposition de Germain Émond,  
Appuyé de Mario Lévesque,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016.

Proposition adoptée

159-10-2015

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 218 – ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a entièrement réalisé l'objet du règlement no 218 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU QUE** le coût réel des travaux s'élève à 8 690 526 \$;

**ATTENDU QU'UNE** partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 6 953 000 \$ a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QUE** pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire approprier la subvention versée par TECQ 2010-2013 au montant de 560 197\$;

**ATTENDU QUE** pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire approprier la subvention versée par le Ministère des Transports du Québec au montant de 1 177 329 \$;

**ATTENDU QU'IL** existe un solde de 2 391 568 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 218 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement.

**Il est, par conséquent,**  
PROPOSÉ PAR Marc Boucher.  
APPUYÉ PAR Claude Laflamme,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

**QUE** le montant de la dépense du règlement no 218 soit réduit de 10 139 366 \$ à 8 690 526 \$;

**QUE** le montant de l'emprunt du règlement no 218 soit réduit de 9 344 568 \$ à 6 953 000 \$;

**QUE** pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 218 la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approprie la subvention versée par TECQ 2010-2013 de 560 197 \$ selon les conditions prévues au protocole d'entente signé le 8 septembre 2010;

**QUE** pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 218 la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approprie la subvention versée par le Ministère des Transports du Québec de 1 177 329 \$ selon les conditions prévues au protocole d'entente signé le 31 juillet 2009 et ses amendements;

**QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Proposition adoptée.

**160-10-2015**

**CESSION DU LOT 51-A-11, CANTON TASCHEREAU, PAR LE PROPRIÉTAIRE**

Considérant que Monsieur Réginald Daraïche, 3, rue de la Rivière, Gros-Morne, propriétaire du lot 51-A-11, Canton Taschereau a présenté une offre de cession de ce terrain à la Municipalité pour la somme nominale de 1 \$ ;

Considérant qu'après vérification auprès de la Sécurité publique, la Municipalité n'a pas d'obligation de modifier son règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure ;

Considérant que les honoraires professionnels sont à la charge de l'acquéreur et sont admissibles à une réclamation dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues du 10 au 16 avril 2015 suite à l'arrêté du 16 juin 2015 ;

En conséquence,  
Sur proposition de Mario Lévesque,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte l'offre de cession pour le lot 51-A-11, canton Taschereau à la demande de Monsieur Réginald Daraïche pour la somme nominale de 1 \$ sans obligation de modification à ses règlements d'urbanisme ;

**QUE** l'étude de Me Cécile Lacasse, notaire inc. soit mandaté pour préparer les documents relatifs au transfert de propriété.

Proposition adoptée.

**161-10-2015**

**DÉROGATIONS MINEURES – 8 DE L'ÉGLISE, MONT-LOUIS**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Gérald Mimeault, et visant le bâtiment sis au 8, de l'Église, Mont-Louis ;

Considérant la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme suite à l'étude du dossier ;

Considérant que la dérogation ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que les immeubles sis au 8 et 10 rue de l'Église appartiennent au demandeur ;

Considérant que la demande de dérogations a aussi pour objectif de donner un accès permanent à l'immeuble sis au 10 de l'Église plutôt qu'une servitude de passage ;

Pour ces raisons,  
Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyé de Germain Émond,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Gérald Mimeault et autorise la diminution des marges suivantes pour l'immeuble sis au 8 rue de l'Église, Mont-Louis :

- Diminution de la marge de recul arrière à 2,84 m. au lieu de 6 m.
- Diminuer la profondeur totale du terrain à 17,07 m. au lieu de 26 m.
- Diminution de la superficie du terrain à 280,9 m<sup>2</sup> au lieu du 403 m<sup>2</sup> requis

Proposition adoptée.

## **STRATÉGIE D'EAU POTABLE – BILAN 2014**

La directrice générale dépose le *RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2014* tel qu'approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 septembre 2015 et fait mention des recommandations et des actions à effectuer.

### **162-10-2015 AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – SUBVENTION DE 5000 \$**

Considérant qu'une subvention maximale de 5000 \$ a été accordé par le Ministre Robert Poëti dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) ;

Considérant la résolution 099-06-2015 désignant les routes visées ;

Considérant que la Municipalité a effectué des travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur certaines des routes inscrites au programme PAARM ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins désignés pour un montant subventionné de 5 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE la Municipalité confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion lui incombe et que le dossier de vérification a été constitué ;

Proposition adoptée.

### **163-10-2015 DEMANDE DE STATU QUO RELATIVE À LA TARIFICATION DES SERVICES DES LOISIRS DE STE-ANNE-DES-MONTS POUR LES NON-RÉSIDENTS**

**CONSIDÉRANT QU'**à partir de septembre 2015, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts impose une tarification additionnelle aux personnes non résidentes qui bénéficient des services et des activités des clubs suivants : Club de patinage artistique des Chic-Chocs, Association du hockey mineur et le Club de natation Opti-Plus ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis juin 2015, une tarification additionnelle est imposée aux personnes non résidentes qui désirent s'inscrire aux activités du Club de soccer de La Haute-Gaspésie ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'imposition de cette nouvelle tarification s'applique à toute personne provenant de l'extérieur du territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, incluant les T.N.O., et dont la municipalité n'a pas pris d'entente avec la ville ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Claude Laflamme,  
Appuyé de Germain Émond,  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis **DEMANDE** le **STATU QUO** relatif à la tarification pour les services et activités de loisir aux personnes non résidentes de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.  
Proposition adoptée.

**164-10-2015**

**MISE À JOUR DU SITE WEB – VERSION JOOMLA 3.4.4**

Considérant que PoPcliQ Développement Web a déposé une offre de services pour effectuer la mise à jour du site Web suite à la modification du logiciel Joomla vers la version 3.4.4 ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée de Diane Dupuis,  
Il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la conclusion des contrats ci-après avec le fournisseur de services internet PopcliQ Développement Web :

Hébergement du site et gestion du nom de domaine	551,88 \$
Mise à jour à Joomla	1 039,26 \$

Proposition adoptée

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Mario Lévesque de la présentation d'un règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement 258-2015 relatif à la prévention des incendies.

**165-10-2015**

**FABRIQUE MONT-LOUIS – PHONETHON 4 OCTOBRE 2015**

Sur proposition de Germain Émond,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise un don équivalent à la location du 4 octobre 2015.

Proposition adoptée.

**166-10-2015**

**COURS DE ZUMBA – DEMANDE RÉVISION DU PRIX DE LOCATION / FORFAIT 12 SEMAINES**

Considérant que la responsable des cours de Zumba demande une révision du prix de location pour une période totale de 12 semaines.

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la location du Centre Judes Drouin à Mme Valérie Mimeault pour une période de 12 semaines au taux exceptionnel de 25 \$ /activité.

Proposition adoptée.

**167-10-2015**

**SOUTIEN AU MUSÉE EXPLORAMER DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'Exploramer pour l'industrie touristique de la Gaspésie, du Québec et du Canada, avec plus de 20 000 visiteurs chaque année dont 30 % sont des visiteurs «hors Québec» ;

**CONSIDÉRANT** l'impact économique, les emplois, la rétention touristique et le leadership que cette institution assure à la Haute-Gaspésie ;

**CONSIDÉRANT** l'impact positif d'Exploramer sur les pêcheries maritimes du Québec avec son programme Fourchette bleue ;

**CONSIDÉRANT** L'IMPACT D'Exploramer auprès des élèves du Bas St-Laurent et de la Gaspésie avec un contenu scientifique et océanographique adapté au programme scolaire québécois ;

**CONSIDÉRANT** qu'Exploramer offre un produit touristique, culturel, scolaire et maritime novateur et unique au Canada ;

Sur proposition de Mario Lévesque,  
Appuyée de Diane Dupuis,  
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis presse le Ministre Jean D'Amour et la Ministre Hélène David, d'intervenir de façon urgente dans ce dossier afin de dénouer l'impasse dans laquelle Exploramer se trouve présentement.

Proposition adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**168-10-2015**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Serge Chrétien, maire

---

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.